

Séance du Conseil Municipal du 03 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick FOURREAU, Maire.

Présents : Mesdames DEVAL, PETIT, BORDES Messieurs COURTY, DURAND, PITON, FOURREAU, CHAMPSEIX,

Excusés et Absents : Mmes CHTIBI (pouvoir à C. Bordes), LHERMIE (pouvoir à P.Fourreau), M. NGOMA.

I) Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2025

Le compte rendu du conseil municipal 18 mars 2025 est approuvé.

II) ADMINISTRATIF : Délibérations

• **Objet : Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet**

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1abstention Mme Deval) :

- Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ;

ET DANS CETTE ATTENTE,

- Emet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
- Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
- Se dit solidaire de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis ;

- **Objet : Prêt de caméras SMICVAL**

Compte tenu de l'installation des ilots de containers sur la commune sur les lieux-dits de Lavergne, Bertineau et du vieux presbytère et des dépôts de poubelles en pied de bornes, la commune souhaite que le SMICVAL lui prête des caméras.

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le prêt de caméras.

III) Questions et informations diverses :

- Chemin rural (largeur 4 mètres) qui part de l'Avenue de Chevrol vers Tournefeuille : un RDV avec le géomètre a eu lieu. L'actuel chemin rural passe entre les maisons, il serait judicieux de le déplacer.
- Réhabilitation du presbytère : avancement tel que prévu au planning, les entreprises se coordonnent.
- Pont de Caselys : devis reçu pour un total de 60 000€ à diviser en 2 avec Pomerol. Travaux de réfection avec mis en place d'un portique de 2.20m
- Course du Lion's Club de St Emilion le 21/06/2025 avec un départ de la salle polyvalente ; un courrier va être distribués aux habitants leur indiquant les conditions de circulation.
- Réunion Syndicat viticole de Pomerol pour une présentation d'un projet de ballons anti-grêle : efficace à 70 % avec un coût de + de 500 000 € par an les viticulteurs vont payer ce système et il a été question d'une participation des communes.
- Rencontre avec la sénatrice Florence Lassarade : une visite du sénat est prévue au mois de février.
- DICRIM/PCS : une société va intervenir au mois de juillet.
- Bulletin municipal : fin juin.
- Ramassage des déchets : 20/09/2025.
- Repas avec les habitants : 05/09/20025 à la salle polyvalente.

Séance levée à 19H15